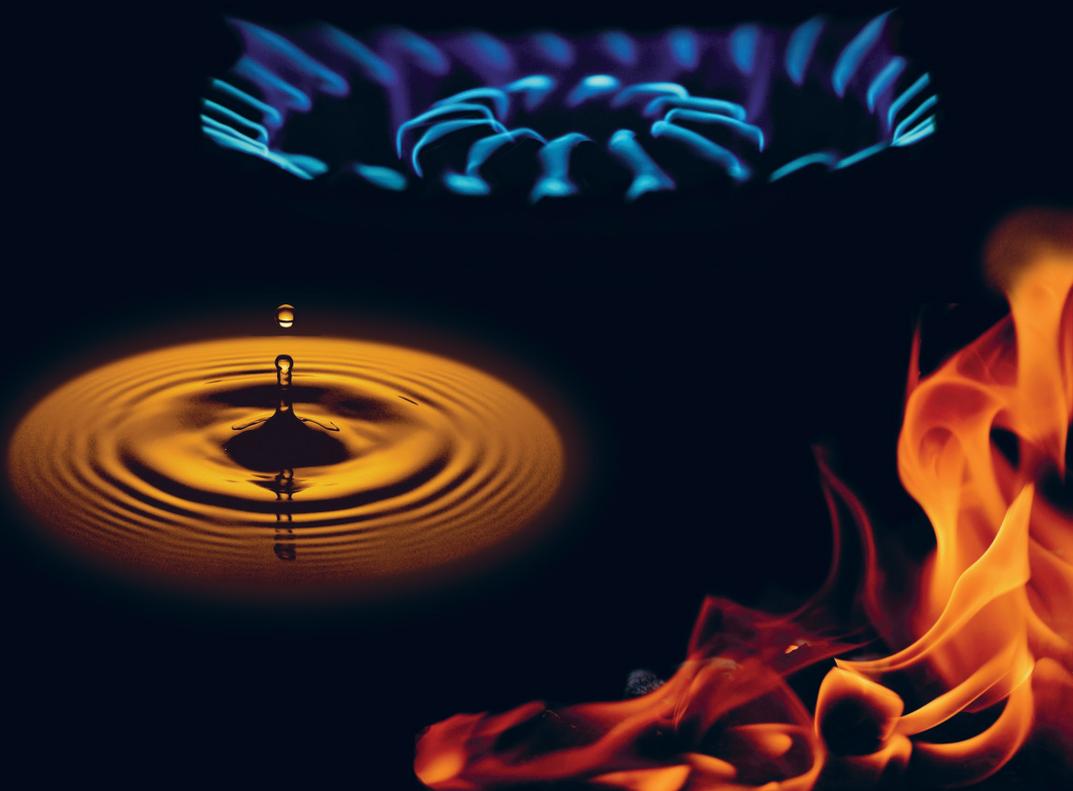


Recommandations de contrôle et de nettoyage

Appareils de chauffage alimentés aux combustibles solides, liquides et gazeux



**Le ramoneur – Votre partenaire compétent
proche de vous**

spécialisé dans toutes les questions touchant le
fonctionnement sûr et respectueux de l'environ-
nement de votre appareil de chauffage !



**Kaminfeger Schweiz
Ramoneur Suisse
Spazzacamino Svizzero**

Principes de contrôle et de nettoyage

Même lorsque les appareils de chauffage sont réglés de manière optimale, la combustion génère des résidus lors de la production de chaleur. Ces résidus entravent le fonctionnement, accroissent le danger d'incendie, élèvent le niveau des émissions et des coûts d'énergie et de maintenance. Par conséquent, les appareils de chauffage alimentés aux combustibles solides, liquides et gazeux (par ex. les chauffages, cheminées, poêles de faïence, poêles suédois, chaudières à vapeur, fours à pizza, cuisinières, etc.) ainsi que les installations d'évacuation doivent être périodiquement contrôlés par le ramoneur et, si nécessaire, nettoyés.

Tous les travaux de nettoyage et de contrôle doivent être exécutés selon les données du fabricant.

Fréquence du nettoyage

En règle générale, le fabricant recommande la périodicité du nettoyage. Le ramoneur se charge de ce nettoyage jusqu'à une première évaluation de la situation. Pour les petites installations, les intervalles selon le tableau découlent des valeurs d'expérience actuelles.

Ces intervalles de nettoyage peuvent varier dans la pratique, car ils sont influencés par des facteurs tels que pression, durée, heures d'exploitation et maintenance, entretien de l'installation. Le ramoneur, sur la base de sa solide formation, fixe individuellement avec le propriétaire ou l'utilisateur de l'appareil de chauffage une périodicité de contrôle et de nettoyage.

Intervalles pour les petites installations

	Mazout	Gaz	Bois	
			automatique	charge manuelle
Contrôle	1 x par année	1 x par année	1 x par année	1 x par année
Nettoyage	1 x par année	Au moins tous les 2 ans	1 à 2 x par année	1 à 2 x par année

- Si, lors du contrôle, on constate qu'un nettoyage est nécessaire, le travail sera effectué en même temps. Le G205 de la SSIGE sert de base pour les travaux sur les installations à gaz.
- Avant et après le nettoyage des composants de l'installation, le ramoneur effectue dans les chauffages à mazout et à gaz une mesure de contrôle.
- Les contrats de maintenance et de service ne remplacent pas les contrôles et le nettoyage réguliers par le ramoneur.
- Nouvelles installations et changement de propriétaire ou d'exploitant : Pour garantir la sécurité de fonctionnement et la protection environnementale des nouvelles installations, le ramoneur effectue un contrôle initial après un an et détermine l'intervalle de nettoyage, en fonction du degré d'encrassement.

Écarts possibles

L'encrassement influence la périodicité de nettoyage à fixer. Lorsque le client change son comportement en matière d'utilisation, le ramoneur doit en être informé et lors de son prochain contrôle, il pourra redéfinir avec le propriétaire ou l'utilisateur une nouvelle périodicité de contrôle et de nettoyage. Les raisons (non exhaustives) pour augmenter ou diminuer les intervalles de contrôle et de nettoyage sont indiquées dans le tableau.

Si, lors du premier contrôle, le ramoneur constate un problème technique sur l'installation, il en informera le fabricant. S'il s'agit d'une erreur de manipulation, on informera l'exploitant de l'installation.

L'utilisateur de l'installation prend la responsabilité des dommages matériels et des dommages impliquant des personnes suite à la non observation des intervalles de nettoyage proposés par le ramoneur.

Raisons pour les écarts

Augmentation	Diminution
<ul style="list-style-type: none">■ Pannes ou défauts techniques constatés■ Fonctionnement inadéquat des appareils de chauffage (par ex. qualité du combustible)■ Utilisation intensive	<ul style="list-style-type: none">■ Intégration des appareils de chauffage dans des systèmes bivalents■ Utilisation des appareils de chauffage comme appoint ou utilisation limitée■ Utilisation d'un combustible de qualité supérieure



Liste de contrôle

Le tableau contient les principales pièces à contrôler sur votre appareil de chauffage. Si, lors du contrôle, on constate un état d'encrassement qui influence négativement la protection de l'environnement ou la sécurité de fonctionnement et la sécurité des personnes, le nettoyage périodique est exécuté.

Règle fondamentale à appliquer: Contrôler, au besoin nettoyer.

Le ramoneur – votre partenaire

Votre ramoneur vous conseille sur toutes les questions touchant le fonctionnement sûr et respectueux de l'environnement de votre appareil de chauffage ! Outre les travaux de ramonage traditionnels, votre ramoneur effectue aussi d'autres travaux comme le contrôle de combustion ou le contrôle de protection incendie. Renseignez-vous auprès de lui concernant ses offres.

Pièces à contrôler			
	Mazout	Gaz	Bois
Mesure d'entrée des gaz de fumée (Pas une mesure officielle! Elle sert à l'assurance de qualité.)	●	●	
Installation d'évacuation	●	●	●
Chambre de combustion	●	●	●
Echangeur thermique	●	●	●
Echangeur de chaleur pour gaz de fumée	●	●	●
Voies de raccordement	●	●	●
Ecoulement des condensats/Siphon	●	●	
Pompe à condensat	●	●	
Box de neutralisation/Granulat (Valeur-PH)	●	●	
Test d'étanchéité selon G1 ou G205 (SSIGE)		●	
Air de combustion	●	●	●
Niveau de l'eau/Pression (Remplissage à effectuer – voir s'il faut utiliser de l'eau déminéralisée!)	●	●	●
Contrôle de fonctionnement	●	●	●
Mesure de sortie	●	●	